

# Compte rendu conseil municipal n° 9

DATE DU CONSEIL / 17 mai 2016 à 19 heures

Présents : Emmanuel Fauvet, maire , Audrey Cathala et Jérôme Barre , adjoints David Leger , Jean Pierre Bompard, conseillers.

Absents non excusés : Cédric Arexy et Florian Bompard

18

## AFFECTATION DES RESULTATS 2015- commune

Le conseil municipal de la commune de Sorgeat, après avoir adopté le compte administratif 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion se présentent comme suit:

### **Section de fonctionnement:**

-Report solde CCAS clôturé au 31/12/2015	550,43E
-Résultat de l'exercice 2014	90 172,94E
-Résultat de l'exercice 2015	18 058,88E
-Part affectée à l'investissement	- 7 458,28E
<b>-Résultat de clôture de l'exercice 2015</b>	<b>100 773,54E</b>

### **Section d'investissement:**

-Résultat de clôture de 2014	- 7 458,28E
-Résultat de l'exercice 2015	-7 515,37E
<b>-Résultat de clôture de l'exercice 2015</b>	<b>-14 973,65</b>

DECIDE d'affecter au budget 2016 les résultats de l'exercice 2015, soit la somme de  $100\,773,54 + 550,43 = 101\,323,97E$  de la façon suivante:

- ligne 1068 : en recettes d'investissement pour la somme de 14 973,65€ servant à combler le déficit d'investissement 2015 ;
- ligne 1068 : affectation en réserve complémentaire pour financer les investissements 2016, pour la somme de 22 700€ ;
- le solde ; soit 63 650,32E est porté sur la ligne 002, en recettes de fonctionnement « excédent de fonctionnement reporté ».

Cette ligne 002- recettes de fonctionnement –comprend l'excédent de fonctionnement cumulé du dernier compte administratif du CCAS 2015, soit la somme de 550,43E, suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2015.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015- CAMPING
---

Le conseil municipal de la commune de Sorgeat, après avoir adopté le compte administratif 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion se présentent comme suit:

**Section de fonctionnement:**

-Résultat de l'exercice 2014	-15 267,76E
-Résultat de l'exercice 2015	5 734,11E
-Part affectée à l'investissement	0
<b>-Résultat de clôture de l'exercice 2015</b>	<b>- 9 533,65E</b>

**Section d'investissement:**

-Résultat de clôture de 2014	- 13 680,79E
-Résultat de l'exercice 2015	2 703,01E
<b>-Résultat de clôture de l'exercice 2015</b>	<b>-10 977,78E</b>

**DECIDE** d'affecter au budget 2016 les résultats de l'exercice 2015, soit la somme de – -9 533,65<sup>E</sup>--- sera portée sur la ligne 002, en dépenses de fonctionnement « déficit de fonctionnement reporté ».

Indemnité de responsabilité à régisseur titulaire
---

Par délibération n° 15 du 30 Avril 2016, le gardiennage du camping a été confié à Paul Fourcade. Son emploi a été effectif le 01 mai 2016, date de réouverture du camping. Cette embauche entraîne nomination officielle en tant que régisseur titulaire puisque la régisseuse en titre est absente et ne peut exercer effectivement cette fonction. Elle lui est attribuée par arrêté municipal pris ce jour. En raison de la responsabilité qui lui est confiée, le maire propose de lui octroyer une indemnité de responsabilité de 120 euros annuels. Il soumet donc cette proposition au conseil municipal.

après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de responsabilité de 120 euros au nouveau régisseur.

21	<table border="1" data-bbox="274 246 1436 295"><tr><td data-bbox="274 246 1436 295">Remboursement loyers impayés</td></tr></table> <p data-bbox="236 336 1420 627">Monsieur le maire rappelle que le logement communal situé 84 Rue Principale à Sorgeat a été loué du 01 janvier 2016 au 31 mars 2016 à Léa Berthier et Frédéric Baredon. Les deux occupants ayant dû libérer par anticipation ce logement, aucun loyer n'a pu être perçu par ma commune. Ce couple étant financièrement démuné, il n'empêche qu'il encourt une dette avec la mairie de Sorgeat. Léa Berthier consent à s'acquitter de sa dette, mais ses revenus étant très faibles, monsieur le maire propose de lui attribuer un échéancier de 18 mensualités à 50 euros. Un échéancier lui sera proposé, la perception d'Ax Les Thermes sera saisie pour procéder à ce remboursement échelonné.</p> <p data-bbox="236 667 1436 739">après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter ce projet de remboursement des loyers dûs.</p>	Remboursement loyers impayés
Remboursement loyers impayés		

### REUNION PUBLIQUE

Divers sujets de discussion ont été abordés lors de la réunion publique à la diligence des personnes présentes et des membres du conseil.

Le présent compte rendu et le bilan financier annuel seront diffusés sur le site internet de la commune.

Le maire

Les conseillers

Sorgeat